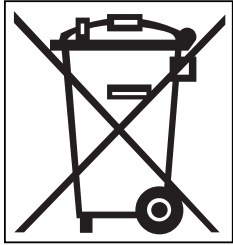


# RoHS - GUIDE DE LA LEGISLATION et de la CONFORMITE

## LE CADRE DE LA NORME DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE



Le 27 janvier 2003, le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne ont approuvé la Directive 2002/95/CE concernant la limitation de l'utilisation de substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Aux termes de la nouvelle directive, abrégée avec le sigle RoHS ("ro-has"), d'ici le 1er juillet 2006 les producteurs devront limiter l'utilisation de ces substances dangereuses dans les limites minimums établies. Ces substances, au nombre de six, sont les suivantes : le Plomb (Pb), le Chrome hexavalent (Cr +6), le Mercure (Hg), les Polybromobiphényles (PBB), le Cadmium (Cd), les Polybromodiphényléthers (PBDE). En parallèle, ils ont également approuvé la Directive 2002/96/CE ou WEEE/RAEE (déchets d'appareils électriques et électroniques) qui encourage et fixe des critères spécifiques en matière de collecte, de traitement et de recyclage des déchets

d'équipements électriques et électroniques. La Directive indique les mesures requises concernant les volumes de récolte des WEEE (différenciée par rapport aux déchets domestiques normaux) ; elle impose aux revendeurs la responsabilité d'offrir gratuitement un service de ramassage pour les WEEE ; elle exige un traitement approprié des WEEE ; elle exige des producteurs le marquage des produits AEE avec le logo WEEE (un bidon barré par un "X"). Cette directive a été transposée en droit italien par le Décret 151 du 25 juillet 2005.

## LE CADRE DE LA NORME AUX ETATS UNIS, AU JAPON ET EN CHINE

### USA

Aux USA il n'existe pas de standard ou de lois fédérales uniques comparables aux directives RoHS ou WEEE. Par contre, il existe quand même l'obligation d'effectuer une déclaration pour les émissions de plomb.

Le 17 janvier 2001 les seuils de limitation fixés, concernant l'obligation d'une déclaration, ont été baissés. Qui usine ou utilise plus de 100 lbs de plomb par an doit obligatoirement déclarer ces émissions au Toxic Release Inventory. "Cependant, plus de 30 Etats confédérés ont promulgué des lois pour l'élimination des déchets d'équipements électroniques, pour leur traitement et leur recyclage. Certains états interdisent également les substances comme le plomb et le mercure." (Sources : IEEE today's engineer, May 2003).

### JAPON

Au Japon il n'existe pas de lois ou de dispositions qui interdisent expressément l'utilisation de plomb ou de connexions contenant du plomb, dans les équipements électroniques.

Toutefois, en 1998 une Lead-Free Soldering Roadmap a été publiée par la "Japan Electronic Industry Association" (JEIDA) et par le "Japan Institute for Electronic Packaging" (JIEP). Cette Roadmap plus l'obligation volontaire à laquelle se sont soumis les producteurs leaders japonais d'équipements électroniques, sont devenues un standard pour l'introduction de techniques de connexion sans plomb \*(Sources : IZM AK Souder sans plomb, 05.11.2003). Les éléments de construction sans plomb seront disponibles, selon la Roadmap JAITA, fin 2004. La conversion à une technique de connexion sans plomb dans les anciens et les nouveaux équipements électroniques, est prévue pour 2005. Dans le domaine du traitement des anciens équipements, le Japon encourage le recyclage des équipements. Les substances actives doivent être traitées et réutilisées ou utilisées thermiquement. Le soin des ressources est également favorisé ainsi que la conception d'équipements faits pour durer plus longtemps. La collecte des anciens équipements est effectuée avec la restitution de ces derniers aux commerçants, qui à leur tour le remettent au producteur ou à l'importateur, qui sont chargés du recyclage.

### CHINE

La "Policy on Technologies for the Prevention of Pollution Caused by Waste Electrical and Electronic Products (Draft for Comments), February 2004" est une proposition de loi qui se réfère aux directives européennes RoHS et WEEE. Si la loi entre en vigueur, à compter du 1er janvier 2006, des substances dangereuses, bien précises, seront interdites dans les équipements électroniques qui sont produits et vendus en Chine. Le mercure, le plomb, le cadmium, le plomb hexavalent, les Polybromobiphényles (PBB) et les Polybromodiphényléthers (PBDE) font parties de ces substances dangereuses. La Chine se réfère donc à la directive RoHS, sans toutefois consentir les nombreuses exceptions offertes par la législation européenne.

En parallèle aux limitations de l'utilisation de substances toxiques et dangereuses dans les équipements et dans les emballages, le développement et la production d'équipements pour les économies d'énergie, de longue durée et de faible impact sur l'environnement, jouent également un rôle important. L'introduction de procédés de production propres est aussi favorisée. Au premier plan du développement nous avons la modularité, un design respectant l'environnement et la possibilité de recyclage. Le producteur et l'importateur sont les responsables de la collecte et de la réutilisation des équipements.

## NOS PRODUITS ET LA DIRECTIVE RoHS (Restriction of Hazardous Substances)



La directive concerne toutes nos machines produites et commercialisées en Europe et, délibérément, dans toutes les autres parties du monde. C'est aussi valable pour toutes les marques que nous représentons.

Depuis des années, la société approuve et encourage la divulgation des principes formulés par ces directives, en sauvegardant entre autre la sécurité et la fiabilité de nos produits, offrant ainsi une plus grande considération à la sécurité alimentaire. Depuis plus de 10 ans, le Département de Recherche & Développement a sélectionné et homologué continuellement des matériaux avec un faible contenu de plomb, de mercure, de cadmium, de chrome hexavalent, de Polybromobiphényles (PBB) et de Polybromobiphényles (PBDE), retardants de flamme. Actuellement encore, la recherche continue et notre objectif final c'est d'arriver à l'élimination complète de toutes les substances dangereuses, dépassant ainsi les exigences de la directive.

## NOTRE ENGAGEMENT POUR GARANTIR LA CONFORMITE DE NOS PRODUITS A LA DIRECTIVE RoHS

Par une approche réglementée l'entreprise est à même d'affirmer ce qui suit:

- Les politiques d'environnement ont été définies RoHS/RAEE .
- Le guide RoHS/RAEE (Road Map) est disponible sur notre site web.
- Des audits spéciaux ont été réalisés, pour le produit, la recherche des sous-systèmes, des composants et les substances homogènes en fonction de leur utilisation finale.
- Des audits appropriés du procédé, de la traçabilité des sous systèmes, des composants et des substances homogènes, sont réalisés.
- La Supply Chain a été définie (en pratique, les fournisseurs de matériaux qui ne respectent pas la directive ont été exclus de la liste des fournisseurs compétents)
- Surveillance continue des fournisseurs et évaluations des déclarations dRoHS respectives.
- Surveillance et identification continue des composants critiques, codification et traçabilité.
- Révision des politiques, tout en considérant les exemptions et les réactualisations futures de la directive.
- Mise à jour de toutes les notices techniques avec FMEA de produits spécifiques avec insertion d'analyse en laboratoire, si cela est nécessaire.
- La gestion RoHS /RAEE fait partie intégrante du SYSTEME GESTION QUALITE ISO 9001:2000
- Un Responsable RoHS ( Responsable Qualité) a été nommé.
- Toutes nos machines possèdent des symboles d'identification.

### \* DECLARATION CONCLUSIVE \*

Tous nos produits ont été adaptés à la directive RoHS et à compter du 1er juillet 2006, ils respecteront les limites d'utilisation de substances dangereuses établies par cette directive, ses modifications et intégrations successives.

Cependant, notre objectif final c'est d'arriver à l'élimination complète de toutes les substances dangereuses d'ici 2010, dépassant ainsi les exigences de cette directive.

Dans l'esprit d'une collaboration maximum, l'entreprise met à la disposition de ses Clients et Partenaires ses compétences acquises en la matière pour toutes les demandes concernant la RoHS.

Transmettez-nous vos demandes et vos exigences via notre site WEB: [www.lerica.it](http://www.lerica.it)

